

Les brevets sont indispensables si l'on veut protéger les investissements considérables qu'il faut faire en recherche et développement dans cette industrie. Il en coûte entre 80 et 100 millions de dollars sur 10 ou 12 ans pour créer un seul nouveau produit, le produire et le mettre en marché.

Il y aurait donc lieu, pour créer un climat propice à l'investissement dans le domaine pharmaceutique au Canada, que l'on règle la question des exigences en matière de licence. J'exhorte donc le gouvernement à considérer sérieusement la possibilité d'abroger l'article 41 de la loi sur les brevets.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'ANNONCE D'UN PROJET DE LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, un mois après que le gouvernement eut présenté à la Chambre la demande d'emprunt la plus importante et la moins justifiée de toute notre histoire, il nous a laissé entendre qu'il en présenterait une autre. Le gouvernement demandait au Parlement l'autorisation d'emprunter 19 milliards de dollars, ce qui représente à peine moins que la somme de toutes les dépenses publiques depuis douze ans. Sur cette somme, 14 milliards de dollars représentaient le pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1983-1984.

Même si nous sommes en pleine période de rentrées fiscales étant donné que les gens paient leurs impôts, nous avons appris que le solde de caisse était de 2 milliards de plus que l'année dernière.

Je me demande à quoi joue le gouvernement? Est-il simplement en train d'accumuler de telles réserves au chapitre du pouvoir d'emprunt à l'heure actuelle que même en gérant encore plus mal les deniers publics, il pourra se dispenser de présenter une nouvelle demande d'emprunt à la Chambre avant les prochaines élections? Ou serait-ce que nos pires craintes se sont concrétisées? Que les dépenses ont atteint de telles proportions qu'elles échappent complètement à l'emprise du gouvernement.

Je dis au gouvernement que c'est assez. Il ne doit pas faire de nous, qui avons été élus par le peuple, ses complices, pour emprunter davantage tant qu'il n'aura pas justifié sa demande, non pas au nom d'intérêts politiques mesquins, mais dans l'intérêt du public que nous, de ce côté-ci de la Chambre ainsi que le gouvernement, représentons.

* * *

LES BANQUES

LE DROIT D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, les banques canadiennes sont en train de serrer encore un peu plus la vis aux milliers de consommateurs qui détiennent des cartes de crédit. Elles leur imposent un droit sur les transactions et des frais annuels.

Les banques refusent de révéler les bénéfices qu'elles font sur les opérations de cartes de crédit, mais elles font payer un

intérêt de plus de 20 p. 100 sur les soldes impayés malgré la baisse sensible que les taux d'intérêt ont accusée récemment. Elles font également payer à tous les marchands un droit moyen de 3 à 5 p. 100 sur toutes les transactions effectuées avec une carte de crédit, droit que tous les clients subissent, qu'ils paient comptant ou avec une carte de crédit.

• (1115)

En ce moment où les profits des banques sont exceptionnellement élevés, ces frais supplémentaires pour l'utilisation des cartes de crédit n'ont aucune raison d'être. Le ministre des Finances (M. Lalonde) devrait insister auprès de l'inspecteur général des banques pour qu'il exige de celles-ci qu'elles divulguent des bilans détaillés avant de laisser cette exploitation des consommateurs continuer.

Comme Canadien qui détient une carte de crédit bancaire depuis plusieurs années, j'en ai finalement assez. Je vais faire ce que de nombreux consommateurs ont déjà fait et déchirer mes cartes de crédit pour protester contre ce nouvel exemple flagrant de la cupidité des établissements bancaires. Trop, c'est trop!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Puis-je rappeler au député qu'il ne lui est pas permis de se livrer à des démonstrations ou de donner un spectacle à la Chambre. Je le lui ai fait remarquer à plusieurs reprises. Il semble prendre beaucoup de temps à comprendre ce que cela veut dire exactement.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT RÉDUISE LA TAXE SUR LES CARBURANTS AGRICOLES

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, nous venons de voir un autre député néo-démocrate faire son petit numéro à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mayer: J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet des prêts agricoles pour ce printemps et j'espère qu'il me donnera une vraie réponse. Le ministre doit savoir que bon nombre d'agriculteurs sont actuellement en difficulté financière, à l'époque où ils doivent semer leurs champs. Ils ont notamment du mal à obtenir des prêts pour acheter des engrais, du carburant, des semences. Ce n'est un secret pour personne qu'une grosse partie du prix des carburants agricoles est dû à la taxe fédérale. Premièrement, le ministre de l'Agriculture est-il d'accord pour diminuer la taxe fédérale sur les carburants agricoles? La taxe d'accise fédérale de 9 p. 100, par exemple, représente près de 20c. le gallon, dans ce secteur. Le ministre est-il d'accord pour diminuer cette taxe?